

Numéro FAQ : 21-020

Prescriptions de protection incendie AEAI, édition 2015

Directive de protection incendie 21-15 / Installations d'extraction de fumée et de chaleur

Chiffre, alinéa [3.1](#), [3.2](#), et [3.4](#)

Thème : Surface de vente (DPI 10-15) / Notion de désenfumage (DPI 21-15)

Date de la décision : 06.09.2017

Question :

La DPI 10-15 intègre depuis le 1^{er} janvier 2017 la notion de "surface de vente" pour lesquelles il est clairement indiqué que les exigences prescrites pour les bâtiments artisanaux et industriels de par leur affectation leur sont également applicables.

Or la DPI 21-15, traitant des installations d'extraction de fumée et de chaleur, qui intégrait déjà la notion de "surface de vente" dans les tableaux des chiffres 3.1, 3.2 et 3.4 – dans la même case que les "grands magasins" – n'a pas été modifiée.

En matière de désenfumage, les exigences relatives aux bâtiments "industriels et artisanaux" et celles relatives aux "grands magasins" diffèrent.

Ci-dessous extrait de la DPI 21-15 chiffre 3.1 :

Affectation	Situation	Installation d'extraction de fumée et de chaleur nécessaire	
		sans installation d'extinction (surface du compartiment coupe-feu ou personnes)	avec installation d'extinction (surface du compartiment coupe-feu ou personnes)
Locaux industriels, artisanaux et entrepôts	souterrains ou fermés de tous côtés	> 600 m ²	> 3'600 m ²
	hors terre, non fermés de tous côtés [1]	> 2'400 m ²	> 4'800 m ²
Grands magasins et surfaces de vente	non déterminante	> 600 m ²	> 600 m ²

⇒ Quelles sont les exigences applicables en matière de désenfumage aux "surfaces de vente" de moins de 1 200 m², définies dans la la DPI 10-15 ?

Réponse du CPPI :

Dans la logique des prescriptions, les dispositions de la directive « Termes et définitions » sont applicables tant que les directives ne contiennent pas d'autres définitions. Dans le cas des surfaces de vente, il faut donc respecter les dispositions de la DPI 21-15 concernant l'affectation « Grands magasins et surfaces de vente ».

Explication / interprétation

FAQ publiée